



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

En l'absence du Président, M. Fajardo-Maldonado (Guatemala), vice-président, prend la présidence.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Je donne la parole au représentant de la Malaisie, qui souhaite présenter le projet de résolution A/39/L.3.

2. M. ABDUL KADIR (Malaisie) [interprétation de l'anglais] : Je me tiens aujourd'hui, une fois encore, devant l'Assemblée, pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'agression flagrante qui a été commise, en décembre 1978, par un Membre relativement nouveau de l'Organisation des Nations Unies, le Viet Nam, contre le Kampuchea démocratique, un voisin sans défense, au mépris flagrant de tous les principes internationaux, de la décence et de la Charte des Nations Unies.

3. Je présente aujourd'hui le projet de résolution A/39/L.3 au nom d'un nombre de pays qui ne cesse de croître, et qui est aujourd'hui de 54. En tant que président du Comité permanent de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], la Malaisie voudrait exprimer sa profonde reconnaissance aux auteurs dudit projet.

4. Il est évident que les auteurs de ce projet de résolution représentent largement tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce qui souligne bien la préoccupation constante de la communauté internationale à l'égard de la violation flagrante par le Viet Nam de l'indépendance et de la souveraineté du Kampuchea. Ce projet de résolution suit de très près, quant au fond, la résolution adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière [résolution 38/3]. Je ne l'examinerai donc pas de façon détaillée mais j'attire l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe du dispositif qui exprime de nouveau la conviction que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, le droit du peuple kampuchéen de décider de son sort et l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea sont les éléments essentiels d'une solution juste et durable du problème kampuchéen.

5. Les 54 auteurs présentent ce projet de résolution à l'Assemblée générale, aux fins d'examen, et ils espèrent sincèrement qu'il bénéficiera, comme les précédents, de l'appui de l'immense majorité de ses membres. Nous sommes bien entendu conscients du

fait que, en dépit de la volonté clairement exprimée par l'Organisation des Nations Unies au cours des années écoulées, la paix et la liberté n'ont pas encore été rendues au Kampuchea.

6. Les conséquences de l'invasion et de l'occupation militaire ne doivent pas non plus être oubliées. Pour le Kampuchea, elles représentent la poursuite de la violation de son indépendance et de son intégrité territoriale, la poursuite de l'ingérence dans ses affaires intérieures et la poursuite du refus à son peuple d'exercer son droit de choisir son propre gouvernement et son propre mode de vie. Pour les pays de l'Asie du Sud-Est, cela a créé un climat de danger et d'instabilité dans la région. Pour la communauté internationale, cela représente une menace contre la paix et la sécurité et une violation flagrante des droits qui sont sacrés pour tous les pays et qui sont consacrés en tant que principes fondamentaux de la Charte.

7. L'agresseur a, bien entendu, continué à masquer et à embrouiller le problème en se livrant à un exercice futile afin de justifier le bien-fondé de la situation. Mais les faits demeurent, et ils sont clairs et simples. Premièrement, le Kampuchea est aujourd'hui totalement contrôlé par les forces vietnamiennes, qui s'élèvent environ à 200 000 hommes, et qui maintiennent en place un régime fantoche qu'elles ont installé en décembre 1978. Personne ne prétend d'ailleurs nier cette vérité, à savoir que, si l'on élimine les troupes vietnamiennes, les autorités de Phnom Penh s'effondreraient et disparaîtraient et, j'ajouterais, sans que le peuple kampuchéen ne s'en afflige. Les souffrances de ce peuple asservi peuvent se mesurer grâce à un élément très simple : Où se dirigent les réfugiés ? En dépit des dangers considérables et des grandes difficultés, des milliers de réfugiés continuent à fuir par mer et par terre vers les régions qui échappent au contrôle des Vietnamiens et de leurs alliés. Deuxièmement, la tentative menée par les Vietnamiens de "vietnamiser" le Kampuchea est un élément très inquiétant. Après six ans d'occupation, le processus de vietnamisation semble être bien engagé. Le Kampuchea se trouve aujourd'hui progressivement transformé en un Etat vassal permanent du Viet Nam, non seulement par le contrôle des dirigeants kampuchéens et par l'intégration économique avec le Viet Nam, mais également par les transferts massifs de colons vietnamiens qui, d'après le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, s'élèvent déjà à 640 000. Troisièmement, le Gouvernement vietnamien a prononcé une série de déclarations concernant le retrait partiel des troupes du Kampuchea. Tout d'abord, les pays membres de l'ANASE avaient observé cette évolution avec intérêt et nous avons espéré que cela permettrait de progresser vers une solution politique. Mais malheureusement notre optimisme n'a guère duré, car le Viet Nam a ensuite fait entrer de nouvelles troupes et a amélioré ses unités d'infanterie mécanisée

et ses unités aériennes, afin de les utiliser contre les forces nationalistes du Kampuchea. Hélas, lorsqu'il est question de "retrait partiel", il faut simplement entendre "relève des troupes". Quatrièmement, beaucoup a été dit sur la possibilité d'un dialogue entre les pays membres de l'ANASE et les pays d'Indochine; des rumeurs ont même été largement publiées au sujet d'un dialogue secret, ce qui, entre parenthèses, nous paraît une contradiction. Qu'il me soit donc permis de consacrer quelques instants à l'examen de cette question du dialogue ou des négociations.

8. Tous les pays membres de l'ANASE se réjouissent d'un dialogue avec le Viet Nam. En fait, des dialogues ont eu lieu par à-coups au niveau ministériel depuis 1979 ou, plus précisément, depuis 1975 lorsqu'un grand nombre de nos pays ont exprimé au Viet Nam leur amitié et leur volonté de coopérer à son redressement et à sa reconstruction. Ces dialogues ont donc lieu depuis des années, et le dernier en date est celui qui a fait l'objet il y a quelques semaines à New York de réunions bilatérales entre le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam et les ministres des affaires étrangères de plusieurs pays membres de l'ANASE. Nous espérons que ces dialogues et entretiens se poursuivront et, pour notre part, nous ne négligerons rien pour en faciliter le processus.

9. S'agissant toutefois du dialogue, la question importante qui se pose est celle de savoir sur quoi. Un dialogue pour le plaisir de dialoguer est inutile et est en fait nuisible, car il est trompeur et il fait naître des espoirs illusoire. Une solution — et donc un dialogue — n'est possible que si elle commence et se fonde sur des faits réels et des problèmes réels, c'est-à-dire en l'occurrence, je le répète, l'invasion et la persistance de l'occupation militaire du Kampuchea par les troupes vietnamiennes et le refus au peuple kampuchéen de son droit à la liberté et à l'autodétermination. Au cours de ces dernières années, le Viet Nam a présenté diverses propositions de règlement du problème kampuchéen, que l'on trouve par exemple dans la déclaration du Vientiane¹. Malheureusement, ces propositions avaient pour seul dessein de renforcer la présence au Kampuchea du Viet Nam et de lui permettre d'aller plus avant dans son objectif qui est de créer un fait accompli militaire au Kampuchea. Ces propositions ne fournissent pas de base à une solution car elles méconnaissent et rejettent même ce qui est au cœur du problème : la présence des forces vietnamiennes au Kampuchea.

10. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE ont continué, quant à eux, de rechercher une solution politique acceptable, qui tienne compte de tous les facteurs pertinents, y compris, et j'insiste bien, les craintes et préoccupations du Viet Nam ainsi que la situation politique interne du Kampuchea. Leurs propositions sont énoncées dans l'Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea, qu'ils ont lancé à Djakarta le 21 septembre 1983², lequel recommande la réconciliation nationale et certaines dispositions relatives à des forces de maintien de la paix et à des groupes d'observateurs en vue d'amorcer un mouvement vers le retrait total de toutes les forces étrangères et le règlement politique global et durable du problème. Voilà des questions sérieuses pour un dialogue. Les pays membres de l'ANASE

sont toujours prêts à un dialogue sur ces questions, en vue d'assurer l'harmonie au Kampuchea et la paix entre le Kampuchea et le Viet Nam.

11. S'agissant de ce dialogue, la question qui se pose également est de savoir avec qui dialoguer. Les pays membres de l'ANASE ont joué un rôle actif dans cette question parce qu'ils se préoccupent du peuple kampuchéen, parce que les événements au Kampuchea affectent à long terme la paix et la stabilité de l'Asie du Sud et parce que sont en jeu des principes importants de comportement international. Néanmoins, il est évident que le conflit au Kampuchea a des répercussions, d'une part, sur le peuple kampuchéen lui-même et, d'autre part, sur les relations entre le Kampuchea et le Viet Nam.

12. A cet égard, l'un des événements les plus encourageants enregistrés ces dernières années est l'efficacité et l'acceptation accrues du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Ce gouvernement est maintenant bien en place sous la direction du prince Norodom Sihanouk, dont le sens farouche de l'indépendance nationale, la profonde fierté qu'il tire de la civilisation kampuchéenne et le solide attachement aux principes du non-alignement, dont il est l'un des auteurs et l'un des principaux défenseurs, ne sauraient être niés. Ce gouvernement fonctionne efficacement dans les régions libérées à l'intérieur du Kampuchea. Au combat, ses forces armées se révèlent toujours plus efficaces. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique symbolise la volonté politique du peuple kampuchéen de se libérer de l'occupation et de l'exploitation étrangères et de restaurer son droit de choisir son propre gouvernement et son propre mode de vie. L'importance et la nature du Gouvernement de coalition ressortent de la place primordiale qu'il accorde dans sa politique à la réconciliation nationale afin que tous les véritables patriotes du Kampuchea puissent restaurer l'indépendance, la fierté et l'unité de la nation kampuchéenne après le cauchemar qui a été le sien pendant ces dix dernières années. Hélas, cette offre a été refusée. Mais il ne fait pas de doute que la coalition qui jouit d'une large base a fait vibrer la corde sensible chez le peuple kampuchéen.

13. En examinant le problème du Kampuchea, il doit être parfaitement clair qu'il ne s'agit pas d'un problème qui se pose entre les pays membres de l'ANASE et le Viet Nam, mais d'un problème qui se pose entre le Viet Nam et le Kampuchea, ayant pour représentants légitimes le Gouvernement de coalition qui a, en outre, offert la réconciliation nationale à tous les groupes kampuchéens. Voilà les véritables parties à toutes les négociations. Entre-temps, les pays membres de l'ANASE, compte tenu de ce que je viens de dire, sont prêts aujourd'hui comme par le passé à se joindre à tout dialogue significatif propre à favoriser le règlement de cette situation tragique.

14. Bien que la recherche d'une solution politique à ce conflit soit une question urgente et critique, nous ne devons toutefois pas oublier toutes les victimes de cette guerre dévastatrice. Ma délégation exprime ses sincères remerciements aux pays donateurs, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées et aux nombreuses institutions humanitaires et bénévoles qui ont fourni une assistance aux réfugiés kampuchéens. Mais il reste encore beaucoup

à faire, particulièrement pour ceux qui se trouvent le long de la frontière thaïlanno-kampuchéenne et ceux qui, dans les camps de réfugiés, attendent leur réinstallation. La communauté internationale ne doit rien négliger pour que des secours alimentaires et médicaux atteignent ceux qui en ont le plus besoin. Nous demandons aux nations d'ouvrir leurs frontières pour accélérer le processus de réinstallation. Nous devons être résolus à fournir une assistance continue aux Kampuchéens qui attendent de retourner chez eux dans la sécurité. Ainsi, par tous ces moyens on fournira au Kampuchea et à sa population l'aide nécessaire pour surmonter leur épreuve actuelle.

15. S'agissant de tous ces efforts politiques et humanitaires, ma délégation désire rendre un chaleureux hommage tout d'abord au Secrétaire général, pour les efforts attentifs, assidus et inlassables qu'il a faits au service de la paix et de la justice dans la région, ainsi qu'à ses collaborateurs dévoués : M. Rafeuddin Ahmed, secrétaire général adjoint et représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, et M. Tatsuuro Kunugi, représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au Kampuchea. Je remercie également M. Pahr, président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, de ses initiatives en vue de favoriser l'application des décisions de la Conférence et M. Sarré, du Sénégal, président du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, ainsi que les autres membres du Comité pour les efforts constructifs qu'ils font en vue de trouver une solution politique au problème du Kampuchea.

16. Il est ironique et tragique, dans ce débat sur l'assujettissement du peuple kampuchéen sans défense, de parler du Viet Nam en tant qu'agresseur, car c'est un pays qui s'est taillé lui-même une place importante dans l'histoire internationale contemporaine. Très souvent nous avons entendu divers dirigeants du Viet Nam se dire prêts à lutter pendant mille ans et à faire tous les sacrifices nécessaires pour garantir l'indépendance et la souveraineté de leur pays, pour y instaurer l'unité, pour empêcher l'ingérence extérieure dans ses affaires internes et pour défendre son droit de choisir sa propre forme de gouvernement et son mode de vie. Pour défendre cette noble cause, une cause qui, estimaient-ils, se fondait sur les importants principes internationaux, des centaines de milliers de Vietnamiens ont tout sacrifié et l'ensemble du peuple vietnamien a été victime d'épreuves et de privations indicibles. Mais ces sacrifices et souffrances n'ont pas été en vain. Le Viet Nam a recouvré son indépendance, a réunifié son pays et a fièrement pris place dans la communauté des nations.

17. Mais de crainte de l'oublier, il convient aujourd'hui de rappeler au Viet Nam que la plupart des victoires que son peuple a remportées dans sa lutte courageuse l'ont été grâce aux millions de personnes qui de par le monde sont restées à ses côtés dans les moments difficiles et lui ont fourni un appui moral et autre. Ils ont pleuré la mort des Vietnamiens; ils ont ressenti avec une peine extrême leurs souffrances et leurs privations et ils ont descendus dans la rue par milliers, par centaines de milliers, pour exprimer leurs sentiments, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, à

Londres, à Paris, à Washington, à Péking, dans les universités, dans les réunions du Mouvement des pays non alignés et dans d'autres instances internationales et ailleurs, stimulant l'opinion internationale et se tenant épaule contre épaule dans la lutte commune jusqu'à la victoire finale.

18. A quoi a servi cette lutte ? Pourquoi ce grand mouvement international ? Rappelons-nous qu'il s'agissait d'une lutte en commun avec le Viet Nam pour défendre les principes internationaux que nous chérissons, sans lesquels aucun pays petit et faible ne serait en sécurité, sans lesquels la paix dans le monde, la prospérité et la coopération ne resteraient que des rêves lointains et sans lesquels il n'y aurait que misère, chaos et mort partout dans le monde. Le monde a donc le droit d'attendre du Viet Nam, à l'heure de la victoire, qu'il soit au premier rang de la lutte continue pour défendre et renforcer ces principes, dans le combat qui se poursuit pour protéger les faibles et ceux qui vivent dans le besoin et pour construire un monde pacifique et prospère, libéré de l'oppression, de l'hypocrisie et du fanatisme.

M. Lusaka (Zambie) prend la présidence.

19. Hélas, au lieu de cela, le Viet Nam a tourné ses fusils vers un voisin faible pour le subjuguier, au mépris total de ces principes mêmes pour lesquels tant ont donné leur vie et pour lesquels il y a eu tant d'angoisse et de souffrance dans le monde entier. Le monde est le témoin forcé d'un spectacle ironique et tragique : la lutte nationale pour libérer le Kampuchea de l'agression et de l'occupation vietnamiennes qui est menée personnellement par le prince Norodom Sihanouk, dont les malheurs personnels et nationaux sont en effet le résultat direct du fait qu'il s'est tenu courageusement aux côtés des Vietnamiens lorsqu'ils en avaient besoin.

20. Nous, pays membres de l'ANASE, sommes déterminés à aider nos peuples à obtenir un niveau et une qualité de vie qui correspondent à leur statut de citoyens de pays souverains et indépendants, soient conformes à la chance qu'ils ont de vivre dans des pays riches en ressources minérales, en pétrole, gaz et autres ressources naturelles et soient compatibles avec leur héritage culturel riche et varié. Nous faisons tout cela par l'intermédiaire d'une institution de coopération régionale qui a été reconnue par la communauté internationale et qui s'est acquis le respect de celle-ci.

21. Cependant, tout cela ne saurait durer si nous ne pouvons obtenir une stabilité et une paix à long terme en Asie du Sud-Est, dont le Viet Nam et le Kampuchea sont parties intégrantes. En œuvrant pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, nous espérons contribuer de façon substantielle à la paix et à la stabilité internationales. Pour cela, nous, membres de l'ANASE, avons déclaré que notre région devait être une zone de paix, de liberté et de neutralité; et pour que cela soit possible, il nous faut la participation du Viet Nam et il nous faut aussi une solution au problème du Kampuchea. Nous, membres de l'ANASE, avons déclaré notre région exempte d'armes nucléaires; pour cela également, nous avons besoin de la coopération du Viet Nam et d'une solution au problème du Kampuchea.

22. Le Viet Nam est également, et cela est important, un pays riche en ressources minérales et en res-

sources naturelles qui, essentiellement, n'ont pas encore été exploitées, et son peuple a un patrimoine culturel très riche. En trouvant une solution au problème du Kampuchea, on trouverait par conséquent la clé du bonheur, de la sécurité et de la prospérité du peuple vietnamien, qui a si longtemps vécu dans la pauvreté et les privations. C'est également là que se trouvent la paix, la sécurité et la prospérité futures de l'Asie du Sud-Est.

23. C'est pour ces raisons et pour d'autres également que nous soulevons une fois de plus la question du Kampuchea. Nous avons besoin de l'Organisation des Nations Unies et de cette force considérable qu'est l'opinion publique internationale pour convaincre le Viet Nam que c'est dans la solution juste et politique du problème du Kampuchea, conformément aux principes internationaux établis, que se trouve la clef de sa propre stabilité, sécurité et prospérité.

24. Le prince NORODOM SIHANOUK (Kampuchea démocratique) : Je voudrais, au nom du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique que je préside, de notre résistance patriotique et de l'immense majorité du peuple du Kampuchea, vous dire combien je me sens honoré de présenter devant cette assemblée les réflexions que m'inspire la situation de mon pays agressé, occupé et en voie de colonisation par la République socialiste du Viet Nam, notre ingrate et puissante voisine.

25. Ingrate, ai-je dit, puisque le Viet Nam restauré et réunifié a choisi d'oublier les engagements qu'il avait solennellement pris avant 1970 à mon égard et à l'égard du peuple khmer : c'est-à-dire respect de notre indépendance, de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale, alors qu'à grands risques je l'aidais de bien des manières à poursuivre son combat de libération et de réunification nationales. Puis-je aussi rappeler qu'en 1969, lors du décès du président Ho Chi Minh, j'ai été le seul chef d'Etat à me rendre à Hanoi pour assister aux funérailles de ce patriote révolutionnaire.

26. Puissante, la République socialiste du Viet Nam l'est assurément. Dix fois plus peuplée que le Kampuchea, disposant d'une armée dix fois plus nombreuse et cent fois mieux équipée que nos forces de résistance, il semble, à première vue, que le David que nous sommes soit impuissant devant ce Goliath. Mais l'histoire ancienne et actuelle nous enseigne de ne jamais désespérer quand on défend une juste cause.

27. Le Viet Nam entretient actuellement au Kampuchea une armée d'occupation de 200 000 hommes qu'il peut renforcer en cas de besoin et qui dispose d'un armement soviétique moderne et complet. Il a en outre mis en place une administration fantoche, qui lui cause d'ailleurs bien des soucis puisqu'un nombre grandissant de ses cadres et de ses militaires, refusant d'être plus longtemps des serviteurs des Vietnamiens, s'enfuient pour rejoindre les zones libérées où la résistance les prend en charge. La presse s'est d'ailleurs fait largement l'écho de ces défections ainsi que de celles de jeunes soldats vietnamiens d'origine sud-vietnamienne.

28. L'équipe de Heng Samrin, qui vivote à l'ombre des baïonnettes vietnamiennes, n'a aucune autorité propre, comme l'ont noté tous les observateurs indépendants. Cette équipe est contrôlée, à tous les éche-

lons, par un nombre toujours plus important de "conseillers" vietnamiens, qui finissent par prendre les décisions à sa place, dans tous les domaines.

29. Les Vietnamiens, sachant qu'ils ne peuvent pas compter sur leurs fantoches khmers, pratiquent à un niveau de plus en plus élevé la colonisation directe de notre pays dépeuplé, installant dans des zones prospères des groupes de "soldats-laboureurs" venus de leur propre pays, à l'arrivée massive desquels les autorités fantoches sont bien incapables et peu désireuses de s'opposer. Des instructions venues du Phnom Penh prescrivent d'ailleurs aux "cadres" urbains et provinciaux de Heng Samrin d'ordonner à la population khmère d'aider de toutes les manières à l'installation des "colons" vietnamiens, de "partager" avec eux la nourriture, le bétail, et de leur "donner la main" pour construire leurs maisons, tout cela sous peine de sanctions très graves.

30. Faut-il alors s'étonner si nos paysans, dépouillés et menacés, se sont enfuis à plusieurs occasions par dizaines de milliers vers les zones libérées ou, s'ils ne peuvent le faire, apportent sur place un précieux concours aux unités de la résistance ?

31. La population du Kampuchea est d'ailleurs fixée depuis longtemps sur la sincérité et le désintéressement de son soi-disant allié vietnamien. Au début de l'occupation de notre territoire et constamment depuis, au total, près d'un million d'hommes et de femmes de notre pays, de tous les âges et de toutes les conditions sociales, ont prouvé leur aversion profonde envers l'occupant par un exode qui les a conduits, les uns en zone libérée, les autres dans toutes les régions du globe, en particulier en Thaïlande, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, en Malaisie, en Indonésie, en République populaire de Chine, à Hong Kong, à Macao, au Japon, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Suisse, en Hollande, au Canada, en Italie, en Autriche, au Sénégal et ailleurs.

32. Le refus du "protectorat vietnamien" est donc quasi unanime parmi le peuple du Kampuchea, tandis que "l'administration" fantoche et ses maigres unités armées, dont les soldats sont souvent enrôlés de force, se décomposent sous nos yeux.

33. S'il vous était possible d'interroger nos paysans réfugiés en zone libérée du Kampuchea, vous comprendriez pourquoi ceux-ci nous demandent avec insistance le privilège de leur accorder des armes pour combattre l'occupant vietnamien. Ils vous diraient les sévices qu'ils ont subis de la part des maîtres de l'heure s'ils refusaient de satisfaire à leurs ordres, par exemple de réparer des ponts, des routes et des voies ferrées endommagées ou détruits par les forces de la résistance, de livrer des produits agricoles ou du bétail, ou de couper du bois pour le compte de l'ennemi, entre autres choses. Ils vous diraient, nos réfugiés, les innombrables abus des occupants et de l'administration de Phnom Penh : le vol par les fonctionnaires fantoches et les Vietnamiens de l'aide humanitaire accordée par des organismes internationaux, par la Croix-Rouge et par certains pays, la confiscation de terres et de villages, l'exploitation éhontée des ressources naturelles du pays — notamment le riz, le caoutchouc, les forêts, les poissons et les pierres précieuses de Pailin —, le pillage des antiquités angko-

riennes; mais aussi le manque d'hôpitaux, d'infirmes, d'écoles — à l'exception de Phnom Penh, vitrine du régime provietnamien destinée à faire croire aux visiteurs étrangers que la situation dans tout le reste du pays est excellente.

34. La République socialiste du Vietnam assure, à l'intention de la communauté internationale, qu'il serait judicieux de lui confier le soin de sauver l'infortuné Kampuchea et de panser ses plaies. Le Viet Nam, à l'évidence, suppose chez ses interlocuteurs une incroyable dose de naïveté s'il les imagine capables de croire un instant à un raisonnement aussi infantile.

35. J'ai dit tout à l'heure de quelle manière brutale et autocratique, tout imprégnée d'un colonialisme archaïque, le Viet Nam se comportait vis-à-vis de la population du Kampuchea placée sous sa coupe. Mais il me faut rappeler que le Viet Nam, qui prétend guérir les autres de leurs maux, n'est même pas capable de traiter convenablement ses propres citoyens, ceux qui vivent à l'intérieur du Viet Nam. Le Gouvernement de Hanoi n'est même pas en mesure de soulager les misères existant du nord au sud du Viet Nam, de réduire les inégalités, de respecter chez lui les droits de l'homme les plus élémentaires. Qu'on se reporte à un récent rapport d'Amnesty International, qui relève dans ce pays l'existence de goulags, ces camps de concentration et prisons où pourrissent et meurent tous les opposants politiques et bon nombre de personnes accusées à tort par les délateurs. Et que dire de ces centaines de milliers de Vietnamiens, pourtant attachés à leur terre natale, qui s'enfuient sur des barques et jonques délabrées vers des terres plus hospitalières et dont la moitié au moins, s'ils ne font pas naufrage, meurent de faim et de soif ? Au Kampuchea même, ceux qui osent formuler la moindre critique contre les occupants ou leurs fantoches de Phnom Penh sont jetés dans des prisons abominables ou disparaissent sans laisser de traces. Et ce sont ces gens-là, maîtres et valets, qui demandent qu'on les laisse panser les plaies de nos compatriotes soumis à l'esclavage !

36. Nous assistons par ailleurs à de grandes manœuvres diplomatiques du Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, M. Nguyen Co Thach, qui se rend d'une capitale à l'autre pour tenter de persuader les puissances amies du Kampuchea que Hanoi, dans son désir de paix, est prêt à des concessions pour débloquer la situation et se rallierait à une conférence sur le Kampuchea si, par exemple, les régimes fantoches de Phnom Penh et de Vientiane y participaient. Ces déclarations de la diplomatie vietnamienne n'ont pour but que de désorienter, en la trompant, l'opinion internationale sur les réalités du problème du Kampuchea.

37. Ce problème, qu'on me permette de le répéter, ne trouvera de solution qu'avec la renonciation du Viet Nam à occuper militairement et à coloniser le Kampuchea, qui doit voir reconnaître son droit à l'organisation d'élections générales libres contrôlées par l'Organisation des Nations Unies, lui permettant de choisir son régime ou ses dirigeants. Mais M. Nguyen Co Thach et son gouvernement ne veulent rien de tout cela. Ils veulent amener les Etats membres de l'ANASE et les autres puissances concernées à reconnaître *de facto* le fait accompli vietnamien au Kampuchea et l'existence du gouvernement fantoche de Heng Samrin, bien que celui-ci soit méprisé par notre peuple tout

entier. Adopter cette solution de facilité, pour ne pas dire plus, ce serait encourager à de nouvelles avancées l'ambition et la soif d'expansion vietnamiennes. Ces manœuvres de M. Nguyen Co Thach et de son gouvernement ne sauraient trouver un accueil favorable auprès des peuples libres et soucieux de préserver leur indépendance et leur souveraineté.

38. De plus, les Vietnamiens et leurs fantoches de Phnom Penh cherchent à faire passer notre gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique pour un groupe de rebelles au gouvernement soi-disant légitime de Heng Samrin, composé de traîtres au service et sous les ordres d'une puissance étrangère occupante et annexionniste. Comment les patriotes khmers pourraient-ils jamais être des rebelles vis-à-vis de serviteurs avérés de l'ennemi, assistés à tous les échelons de conseillers étrangers ?

39. Seules les résolutions fermes et répétées de l'ONU sur le Kampuchea offrent une solution juste et raisonnable au problème qui fait aujourd'hui l'objet de votre examen. Le Viet Nam, Membre de l'ONU, a le devoir de respecter strictement les résolutions de l'Organisation votées à une écrasante majorité.

40. Je remercie chaleureusement la majorité des Etats Membres de l'ONU, tous les pays épris de justice, de liberté et de progrès, l'ANASE et les comités compétents de l'ONU, pour leur inestimable contribution à la recherche d'une solution équitable au problème du Kampuchea. Mes remerciements vont naturellement aussi au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea et notamment à son président, à tous les comités et à toutes les personnalités concernés de l'Organisation, sans oublier les organismes humanitaires qui se dévouent à soulager la misère et les souffrances de notre peuple.

41. Les problèmes si aigus de nos réfugiés, des familles séparées — et bien entendu du retour à la paix — ne sauraient être résolus tant que la République socialiste du Vietnam et ses alliés continueront à s'opposer aux justes résolutions de l'ONU.

42. L'entêtement et l'orgueil vietnamiens sont tels, à l'heure actuelle, que les patriotes khmers et leur gouvernement de coalition n'ont d'autre solution, malgré leur ardent désir de paix et de concorde, que de continuer la lutte armée. Nous combattons sans haine, mais nous devons continuer notre lutte sacrée jusqu'à ce que les Vietnamiens acceptent de s'asseoir à la table de conférence, celle de la Conférence internationale sur le Kampuchea, placée sous l'égide de l'ONU, dans le but de régler pacifiquement notre différend. Dès que le Viet Nam aura fait savoir qu'il accepte de participer à une telle réunion internationale, nous verrons poindre la lumière au bout de ce long tunnel.

43. Récemment, M. Nguyen Co Thach, ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, a voulu faire croire à l'opinion publique internationale et aux Nations Unies que, de par la bonne volonté de son gouvernement, le problème du Kampuchea allait bientôt être résolu.

44. A cet égard, la flexibilité de la position de Hanoi n'existe que dans le cadre des manœuvres diplomatiques de M. Thach, lequel cherche à éviter une nouvelle et grave défaite vietnamienne lors du prochain

vote à l'Assemblée générale sur le projet de résolution relatif au Kampuchea.

45. Ces manœuvres tendent à donner aux gouvernements amis du peuple du Kampuchea de faux espoirs, espoir de voir bientôt prendre fin les misères de la nation khmère grâce à une équitable solution du problème du Kampuchea et espoir de voir se réaliser la paix et la concorde entre tous les pays de l'Asie du Sud-Est.

46. Ces manœuvres visent donc à amener un certain nombre de délégations des pays amis du peuple khmer, présentes dans cette auguste assemblée, à s'abstenir cette fois-ci de voter positivement sur les justes résolutions de l'ONU sur le Kampuchea, résolutions seules susceptibles de redonner un jour la paix et la liberté au peuple martyr du Kampuchea.

47. M. Nguyen Co Thach a proposé, premièrement, des entretiens entre les pays membres de l'ANASE et les soi-disant Etats indochinois, c'est-à-dire le Viet Nam et ses deux satellites : le régime de Vientiane et celui de Phnom Penh; deuxièmement, une Conférence internationale sur le Kampuchea à laquelle participeraient 15 pays, y compris le régime de Phnom Penh, marionnette de Hanoi, mais d'où serait exclu le Kampuchea démocratique; troisièmement, l'envoi d'une commission internationale de contrôle pour contrôler, au Kampuchea, des retraits partiels de troupes vietnamiennes.

48. Le Ministre des affaires étrangères vietnamien Nguyen Co Thach a formulé ces propositions sans pourtant donner à celles-ci un caractère officiel.

49. Je dois également souligner qu'en formulant d'une façon bien peu sérieuse lesdites propositions M. Thach montre qu'il méprise et rejette totalement les justes et nobles résolutions de l'ONU sur le Kampuchea, résolutions adoptées officiellement par l'Assemblée générale à une écrasante majorité des Etats Membres.

50. Si une conférence internationale sur le Kampuchea était organisée, celle-ci devrait être placée sous l'égide de l'Organisation et inclure parmi les participants le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, pays souverain, Membre de l'ONU et victime de la République socialiste du Viet Nam, pays agresseur dont 200 000 soldats et 600 000 colons occupent et colonisent à l'heure actuelle la plus grande partie du Kampuchea.

51. Comment une conférence internationale sur le Kampuchea pourrait-elle résoudre le problème du Kampuchea si les représentants légaux du peuple, de la nation et de l'Etat de ce Kampuchea, à savoir les trois composantes du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique formé à la suite de la Déclaration relative à la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique³, signée à Kuala Lumpur le 22 juin 1982, en étaient exclus ?

52. Certes, M. Nguyen Co Thach et son gouvernement sont en mesure de supprimer sur le papier — et seulement sur le papier ou en paroles — la résistance armée du peuple du Kampuchea démocratique. Mais sur le terrain, sur le champ de bataille du Kampuchea, les agresseurs et colonialistes vietnamiens ne pourront jamais venir à bout des forces armées de la coalition tripartite du Kampuchea démocratique. A

l'heure actuelle, nous avons déjà plus de 600 000 combattants, bien armés, bien entraînés et qui luttent contre l'ennemi avec courage, détermination et un haut esprit patriotique. L'année prochaine, nous aurons plus de 70 000 combattants. Dans quelques années, nous en aurons plus de 100 000.

53. Même numériquement moins importantes que les troupes vietnamiennes d'occupation, nos forces armées de libération nationale, évitant de mener contre l'ennemi une guerre conventionnelle et pratiquant la guérilla avec l'appui du peuple, seront à même de créer à l'occupant des difficultés insurmontables qui, avec le soutien que nous accorde la communauté internationale, l'obligeront un jour à respecter les justes résolutions de l'ONU.

54. M. Nguyen Co Thach propose des entretiens sans conditions entre les pays membres de l'ANASE et le bloc des prétendus Etats indochinois. Ces entretiens sans conditions sont, en réalité, très conditionnels, car le Viet Nam veut par là amener l'ANASE à reconnaître implicitement le régime illégal de Heng Samrin à Phnom Penh, et par conséquent le fait accompli vietnamien au Kampuchea. L'ANASE est une libre association d'Etats indépendants, souverains, authentiquement démocratiques, associés sur un pied de parfaite égalité. A la différence de l'ANASE, le bloc des trois Etats indochinois se compose d'un maître et de deux esclaves. Ces derniers ne sont que la "voix de leur maître" nord-vietnamien et doivent lui obéir au doigt et à l'œil. L'ANASE est trop respectueuse de la souveraineté du Kampuchea pour accepter la machiavélique proposition de Hanoi consistant à régler le sort du peuple khmer en passant par-dessus la tête de son gouvernement légal et légitime, et elle est trop clairvoyante pour tomber dans le piège grossier tendu par M. Nguyen Co Thach, qui veut l'amener à reconnaître indirectement le régime des quislings à Phnom Penh.

55. Comme ont tenu à me le dire récemment de hautes personnalités de l'ANASE, celle-ci soutient le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, mais ne saurait remplacer ce dernier dans le règlement du conflit qui met aux prises la République socialiste du Viet Nam, pays agresseur du Kampuchea, et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, pays agressé. Par conséquent, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam se trompe d'adresse quand, par la voix de son ministre des affaires étrangères, il propose à l'ANASE des entretiens sans conditions sur le Kampuchea. S'il devait y avoir des entretiens ou négociations sur le sort du Kampuchea, ce ne pourrait être qu'entre le Gouvernement du pays agresseur, le Viet Nam, et celui du pays agressé, le Kampuchea démocratique.

56. Il me reste, pour clore mon exposé, à dire quelques mots sur la proposition de M. Thach concernant l'envoi d'une commission internationale de contrôle pour prétendument contrôler, au Kampuchea, le rapatriement de quelques unités de l'armée vietnamienne d'occupation. A ce sujet, le Ministre vietnamien des affaires étrangères a pris soin de préciser que le retrait total des troupes vietnamiennes d'occupation du Kampuchea ne pourra pas avoir lieu avant cinq ou même 10 ans (*sic*).

57. Dans ces conditions, quel intérêt y aurait-il pour la communauté internationale à envoyer à grands frais une commission internationale de contrôle au Kampuchea ? Ladite commission se rendrait vite ridicule si elle devait seulement contrôler le rapatriement de quelques troupes vietnamiennes fatiguées, sans avoir par ailleurs les moyens de détecter l'introduction subreptice au Kampuchea d'un nombre équivalent ou plus grand de troupes fraîches de Hanoi.

58. Je ne pense pas que, en dehors des alliés et complices du Viet Nam expansionniste et colonialiste, il y ait des gouvernements disposés à reconnaître le fait accompli vietnamien au Kampuchea en envoyant ou approuvant l'envoi à Phnom Penh d'une commission internationale de contrôle chargée de contrôler une simple mascarade appelée "retrait partiel" des troupes vietnamiennes.

59. Au Kampuchea, le régime de Heng Samrin ne survivrait pas un seul jour si ses maîtres vietnamiens osaient procéder à un retrait total de leur armée d'occupation.

60. L'envoi d'une équipe internationale de contrôleurs ne se justifierait que s'il avait à contrôler un retrait total et définitif de troupes étrangères, c'est-à-dire vietnamiennes, du territoire national du Kampuchea.

61. En conclusion, permettez-moi de faire appel à toutes les délégations des Etats épris de justice, de paix et de liberté assistant à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale pour qu'elles veuillent bien voter pour les justes résolutions de l'ONU sur le Kampuchea. Ce faisant, elles contribueront puissamment à empêcher la loi de la jungle de triompher en Asie du Sud-Est et elles seront restées fidèles à la Charte des Nations Unies, tant dans sa lettre que dans son esprit.

62. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], le Secrétaire général déclarait, entre autres :

"Je suis... persuadé que l'humanité tout entière ne sera assurée d'un avenir tolérable que si nous réussissons à faire des buts et principes de la Charte des Nations Unies la règle d'or des relations entre les gouvernements et entre les peuples..."

"Le Préambule de la Charte le dit bien : l'objectif principal était — et demeure — "d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales".

63. La République socialiste du Viet Nam veut bien jouir de tous les droits et avantages que lui procure sa qualité de Membre à part entière de l'ONU, mais elle refuse — avec insolence — d'assumer les devoirs qui constituent la contrepartie indispensable des droits et avantages ci-dessus évoqués. La République socialiste du Viet Nam, approuvée et aidée dans sa politique agressive et expansionniste par l'URSS, est, dans notre région, le seul Etat à violer la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

64. J'ose espérer que toutes les délégations des pays épris de justice, de paix et de liberté voteront en faveur des résolutions de l'ONU sur le Kampuchea. Ce faisant, elles contribueront concrètement à la sauvegarde des plus nobles idéaux qui sont la raison d'être de l'Organisation.

65. M. SARRÉ (Sénégal) : Nous voici à nouveau réunis, dans le cadre de l'action internationale concertée, pour étudier d'une façon responsable et réfléchie une question qui, si elle ne trouvait de solution dans un proche avenir, risque de menacer la paix et la sécurité internationales. Il s'agit précisément de la question du Kampuchea.

66. Le débat général qui vient de prendre fin a suffisamment mis en évidence combien la communauté internationale demeure préoccupée par la situation qui prévaut actuellement au Kampuchea. Cette attitude, comme chacun le sait, découle de notre adhésion commune et sans réserves aux idéaux de paix et de justice tels que définis dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international. C'est la raison pour laquelle, dès l'éclatement de cette crise, l'Organisation des Nations Unies, fidèle à ses principes et soucieuse de renforcer sa crédibilité, a jugé, à juste titre, de se saisir de cette question pour lui apporter une solution juste et durable.

67. Pour ce faire, le cadre choisi aura été la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue à New York en juillet 1981. Il est bon de rappeler que cette rencontre n'était guère celle de la confrontation, mais plutôt celle du dialogue où toutes les idées étaient acceptées dès l'instant qu'elles contribuaient à ramener la réconciliation et l'entente au sein du peuple kampuchéen dans toutes ses composantes. Mieux, cette conférence était l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer des principes auxquels nous restons très attachés, à savoir : la primauté du droit sur la force, d'où qu'elle vienne; le droit des peuples et des nations de choisir leur système politico-économique et ce, sans ingérence extérieure; le respect de l'indépendance et de la souveraineté des Etats, abstraction faite de leur dimension politique, géographique ou économique sur la scène internationale.

68. C'est sur la base de ces principes, universels au demeurant, que mon pays a accepté de participer à cette conférence, d'autant que celle-ci n'était pas destinée à condamner un Etat ou à en absoudre un autre. La Conférence, on s'en souvient, avait défini les conditions objectives suivantes comme éléments indispensables d'un règlement juste et par conséquent durable de la question du Kampuchea : premièrement, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea; deuxièmement, la restauration et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea; troisièmement, l'engagement de tous les pays à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures et extérieures du Kampuchea; quatrièmement, l'organisation, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'élections libres dans ce pays; cinquièmement, enfin, l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de coopération dans cette région.

69. C'est toujours sur la base de ces mêmes principes que mon pays, le Sénégal, a accepté également de participer aux activités du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qu'il a l'honneur de présider, étant persuadé qu'il est de son devoir et de sa responsabilité de faire triompher le droit, la paix et la justice partout où ils sont menacés. Cette attitude, loin d'être dirigée contre un quelconque Etat, est plutôt la conséquence de l'attachement de la diplomatie sénégalaise à des principes intangibles

dont celui du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats qui doivent eux-mêmes déterminer librement leur avenir. En conséquence, le Sénégal, comme l'a déclaré le président Abdou Diouf "est déterminé à soutenir le peuple du Kampuchea dans toutes ses composantes dans tout effort visant à rechercher les voies et moyens susceptibles d'aboutir à une solution politique, juste et honorable du conflit".

70. Il reste entendu que mon pays ne saurait cautionner l'intervention de troupes étrangères dans un pays sans l'assentiment des autorités légales de ce dernier. En effet, dans le cas d'espèce que nous examinons aujourd'hui, il s'agit, quels que soient les motifs évoqués, d'un recours délibéré à la force contre l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un Etat souverain, de surcroît Membre de l'Organisation des Nations Unies. Comme je l'affirmais ici, lors de la trente-huitième session [35^e séance], une telle intervention est non seulement contraire aux principes et objectifs de la Charte mais risque, si elle était cautionnée, si elle était tolérée, d'être à l'origine de conflits généralisés aux conséquences incalculables.

71. Cette année encore, l'Assemblée devra, en raison de l'enjeu, tout mettre en œuvre pour traduire en termes concrets les engagements juridiques et politiques auxquels elle a souscrit pour le règlement de cette question. A cet égard, elle devra, d'une part, exiger, par tous les moyens appropriés, la mise en application des décisions de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qu'elle a entérinées à travers ses résolutions pertinentes. Elle devra, parallèlement, exploiter à bon escient certains gestes ou déclarations positifs émanant des parties intéressées ou concernées dans le conflit. Ce sont essentiellement : les propositions faites par le Gouvernement de coalition, dirigé par le prince Norodom Sihanouk; les déclarations d'une des parties intéressées sur le retrait des troupes étrangères du Kampuchea; les propositions faites par les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE à l'occasion de leur réunion annuelle tenue à Djakarta le 9 juillet 1984 [voir A/39/352, annexe]; la déclaration en cinq points du Gouvernement chinois; les remarques et avis de certains pays soucieux de la restauration de l'unité et de la paix au Kampuchea; et enfin les initiatives et démarches du Secrétaire général, à qui nous rendons hommage pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour la recherche d'une solution satisfaisante et honorable à la question du Kampuchea.

72. Dans la recherche d'une solution à partir de toutes les données énumérées ci-dessus, le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, émanation de la Conférence internationale sur le Kampuchea que mon pays a l'honneur de présider, a de son côté essayé d'apporter sa modeste contribution, et ce conformément à son mandat. C'est ainsi que cette année, une mission du Comité s'est rendue au Sénégal, au Nigéria, en Yougoslavie, en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Thaïlande, et a rencontré les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE. Au cours de ces visites, la mission a eu des consultations approfondies avec les gouvernements intéressés sur la situation au Kampuchea et sur les perspectives d'un règlement politique d'ensemble, compte tenu des faits nouveaux intervenus depuis

l'adoption de la résolution 38/3 de l'Assemblée générale. Il a été expliqué que ces consultations avaient pour but de réaffirmer la préoccupation continue de la communauté internationale et d'assurer le soutien le plus large possible aux efforts visant à aboutir à une solution politique globale du conflit au Kampuchea.

73. De même que les années précédentes, la mission du Comité spécial a déclaré que l'un des principaux objectifs des mesures prises par le Comité était de contribuer à l'ouverture de négociations qui aboutiraient à l'application de la Déclaration sur le Kampuchea⁴, adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle a, par ailleurs, souligné qu'un règlement juste et durable du problème kampuchéen devait être basé sur deux principes fondamentaux, à savoir le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et le droit du peuple kampuchéen de décider de son propre sort.

74. Il faudrait également tenir compte, dans le cadre de ce règlement, des préoccupations légitimes des Etats de la région en ce qui concerne leur sécurité et notamment obtenir de tous les Etats concernés l'engagement de ne pas s'ingérer, de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea.

75. Il est heureux et encourageant de constater que les représentants des gouvernements que la mission a visités ont réaffirmé leur ferme appui aux principes et objectifs contenus dans la Déclaration adoptée par la Conférence internationale et reconduits depuis des années par l'Assemblée générale. Ils ont, par ailleurs, exprimé leur appréciation au Comité pour le travail accompli et l'ont vivement encouragé à poursuivre ses efforts pour s'acquitter de son mandat.

76. Le Comité spécial est résolu à poursuivre ses consultations et à prendre d'autres mesures appropriées en vue de mieux faire comprendre les principes et objectifs énoncés par la Conférence internationale et l'Assemblée générale et de leur faire obtenir un plus large appui. Il s'efforcera également, dans ce contexte, de favoriser l'ouverture d'un processus de négociations sur le fond de la question. Le Comité est en effet convaincu qu'il est de l'intérêt à long terme de toutes les parties au conflit de parvenir à un règlement négocié ouvrant la voie à l'instauration de la paix au Kampuchea et d'une ère de coopération et d'entente exemplaires entre les Etats de la région. C'est également dans cet esprit que le Comité souhaite vivement la participation effective des autres parties intéressées au conflit à cet effort universel.

77. Il importe en effet de souligner que la communauté internationale vise avant tout à restaurer la paix avec le Kampuchea, donc avec la participation de tout le peuple kampuchéen, et non la paix du Kampuchea, c'est-à-dire celle imposée de l'extérieur, tout comme elle souhaite du reste édifier la coopération avec les Etats de la région, c'est-à-dire avec leur participation responsable.

78. Dans quelques mois, l'Organisation des Nations Unies fêtera son quarantième anniversaire. Je suis sûr qu'elle saisira l'événement pour dresser un bilan. Faisons en sorte que la question du Kampuchea puisse figurer dans l'actif de ce bilan. Rien ne devrait s'y opposer. Les instruments juridiques ont été dégagés,

la volonté politique commence à prendre corps. Alors, soyons-en les catalyseurs !

79. M. MORENO-SALCEDO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Cette année, l'Assemblée générale examine à nouveau le problème de l'invasion et de l'occupation par le Viet Nam du Kampuchea, qui se sont produites il y a six ans. L'occupation militaire illégale s'est poursuivie jusqu'à ce jour.

80. La situation peut paraître inchangée pour l'observateur superficiel. C'est ce qu'aimeraient nous faire croire les forces armées d'occupation lorsqu'elles nous disent que la situation au Kampuchea est "irréversible" et que nous devons par conséquent être "réalistes" et l'accepter.

81. Il y a cependant des changements visibles qui ont modifié la situation au Kampuchea. Afin de mieux les comprendre, nous voudrions rappeler certaines constantes : la première, c'est que la majorité écrasante de la communauté internationale demeure opposée à l'intervention militaire au Kampuchea et à son occupation, car cela contrevient à la Charte des Nations Unies; la deuxième, c'est que le conflit entre le Viet Nam et le Kampuchea est une source première d'instabilité en Asie du Sud-Est; la troisième, c'est que les Kampuchéens épris de liberté continuent d'être privés de leur droit à disposer d'eux-mêmes; enfin, un règlement politique d'ensemble demeure la solution la meilleure, celle qui assurera une stabilité durable dans cette région.

82. Depuis que le Viet Nam, en 1978, a envahi le Kampuchea et a installé un régime fantoche dans ce malheureux pays, de nouveaux aspects de la situation se sont fait jour. Il importe de citer d'abord la détermination croissante des Kampuchéens eux-mêmes d'assurer le retrait des forces vietnamiennes de leur pays. C'est pourquoi, en 1982, les factions kampuchéennes ont uni leurs forces au sein d'un gouvernement de coalition, dirigé par le prince Norodom Sihanouk. Le fait que des Kampuchéens se réclamant d'idéologies différentes se soient ainsi ralliés au prince Sihanouk est une preuve flagrante du rejet de la domination de l'étranger par le peuple kampuchéen.

83. Six années d'occupation vietnamienne n'ont pas affaibli mais au contraire renforcé la résistance contre le Viet Nam. Le rejet par la communauté mondiale de cette invasion et de cette occupation et l'appui écrasant qu'elle apporte au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, dirigé par le prince Sihanouk, se sont manifestés d'année en année par les votes à l'Assemblée générale sur les pouvoirs du Kampuchea démocratique et les résolutions réclamant le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea.

84. Du côté des Kampuchéens, l'unité et la viabilité du Gouvernement de coalition ont été maintenues et renforcées. La résistance militaire efficace des forces kampuchéennes unies contre les forces vietnamiennes au cours de l'offensive de ces dernières pendant la saison sèche, leur capacité croissante à opérer et attaquer dans n'importe quelle région du pays, la défection des soldats du régime de Heng Samrin en faveur des forces nationalistes kampuchéennes et le gonflement des rangs de ces dernières grâce à de nouvelles recrues provenant des villages kampuchéens ont,

malheureusement pour les Vietnamiens, modifié la configuration militaire du Kampuchea.

85. Les Philippines, avec les autres Etats membres de l'ANASE, une fois encore joignent leur voix à l'appel lancé par le prince Sihanouk en faveur de la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens. Nous pensons que l'unité nationale de tous les Kampuchéens est essentielle à tout règlement durable du conflit kampuchéen et à la création d'une structure politique viable assurant le développement futur du Kampuchea.

86. L'avenir du Kampuchea et sa survie en qualité de nation indépendante et souveraine sont — et doivent être à juste titre — l'affaire de tous les Kampuchéens. Le retrait total de troupes étrangères du Kampuchea et l'exercice par tous les Kampuchéens de leur droit à l'autodétermination sont des éléments essentiels à la réalisation de ces objectifs. A notre avis, il est impératif que les parties au conflit kampuchéen reconnaissent cette réalité fondamentale et agissent en conséquence.

87. En présentant, pour la sixième année consécutive, un projet de résolution portant sur la situation au Kampuchea, les 54 auteurs soulignent leur détermination de demeurer fermes dans leur appel en faveur du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et d'une solution politique globale du problème kampuchéen.

88. Les Etats membres de l'ANASE ont fait de leur côté ce qu'il fallait pour atteindre ces objectifs. Dans leur appel commun en faveur de l'indépendance du Kampuchea, publié le 21 septembre 1983², les Etats membres de l'ANASE ont esquissé les bases d'une telle solution politique. Il s'agirait : d'un retrait échelonné qui aboutirait à un retrait total de toutes les troupes étrangères au bout d'une période déterminée; d'un cessez-le-feu et de l'arrivée de forces de maintien de la paix; de l'établissement de zones sûres pour les Kampuchéens déplacés lorsque les retraits auront été effectués; et de la convocation d'une conférence internationale pour assurer la reconstruction et le relèvement du Kampuchea. L'appel commun demandait également l'exercice du droit à l'autodétermination ainsi que la réconciliation nationale de toutes les factions kampuchéennes. L'ANASE présente ces propositions aux parties au conflit comme cadre éventuel de négociations directes entre elles.

89. Il est à regretter que ces propositions n'aient pas réussi à retenir sérieusement l'attention du Viet Nam. Malgré le manque de progrès réel vers des négociations réelles et sérieuses sur le problème, les Etats membres de l'ANASE continueront cependant à garder la porte ouverte à des propositions constructives de la part du Viet Nam qui permettraient à l'ANASE de fournir les moyens et l'assistance nécessaires à l'engagement de négociations sérieuses aussi rapidement que possible entre les parties immédiates au conflit.

90. Les Philippines, de concert avec les autres Etats membres de l'ANASE, n'ont d'autre souhait que de parvenir à un règlement politique d'ensemble au Kampuchea, qui assurerait à tous les Kampuchéens le droit à l'autodétermination sans influence ni intervention étrangères et leur permettrait de vivre dans la paix et la prospérité dans une patrie libre, indépen-

dante et souveraine. C'est ainsi seulement qu'une paix véritable pourra s'instaurer en Asie du Sud-Est.

91. Ma délégation espère sincèrement que le projet de résolution A/39/L.3 bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée.

92. M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : La délégation de la République démocratique populaire lao voudrait dire combien elle est déçue de voir cette année encore la prétendue et pseudo-question relative à la situation au Kampuchea abordée par l'Assemblée. La cause de notre déception est connue, et nous y reviendrons dans un instant.

93. On se rappellera que, le 20 octobre [34^e séance], ma délégation, parlant au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, bien sûr, et du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et de son vaillant peuple, avait formulé une réserve expresse vis-à-vis du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs qui, au mépris des principes fondamentaux du droit international, de la morale et de la justice, permettait aux représentants de la bande de génocide polpotiste et d'autres factions khmères réactionnaires, camouflées sous l'appellation de "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique", d'occuper illégalement et impudemment au sein de l'Organisation des Nations Unies le siège qui revient de droit au représentant unique, authentique et légitime de la République populaire du Kampuchea.

94. Forts de cette conspiration politique, les criminels polpotistes, les autres khmers réactionnaires traîtres à la nation — dont le peuple kampuchéen ne veut pas entendre parler — vont aujourd'hui, de concert avec leurs protecteurs et commanditaires, s'arroger le droit de remontrance à l'encontre de leurs propres victimes. C'est le comble du malheur ! Ces victimes, en l'occurrence le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et son peuple martyr, dont le processus de renaissance et de réhabilitation nationales se développe de façon irréversible, sont visiblement à bout de patience et n'entendent point supporter indéfiniment cette insulte. C'est la raison pour laquelle, monsieur le Président, M. Hun Sen, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, vous a adressé le 18 octobre, ainsi qu'au Secrétaire général, une lettre dont j'ai l'honneur, avec votre permission, de donner lecture :

"Au nom du Gouvernement et du peuple de la République populaire du Kampuchea et en mon nom personnel, je me permets de présenter à vos Excellences nos salutations les plus distinguées.

"Apprenant que la présente session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a encore une fois laissé les criminels de génocide polpotistes et polpotistes déguisés sous l'enseigne du soi-disant "Kampuchea démocratique" occuper illégalement le siège du Kampuchea à l'ONU et a inscrit à son ordre du jour le soi-disant "problème du Kampuchea", je tiens à exprimer la profonde indignation et la vive protestation de notre gouvernement et de notre peuple devant ces décisions erronées de l'ONU. Il s'agit d'une grave offense à la mémoire de plus de trois millions de nos compatriotes massacrés par Pol Pot et sa clique, d'un acte allant à l'encontre de la conscience humaine,

des droits fondamentaux des nations, du droit international et de la Charte de l'ONU. Ces décisions prises sous les machinations des expansionnistes et hégémonistes de Pékin, des forces impérialistes et réactionnaires internationales ne servent que les visées de ces derniers à maintenir la tension en Asie du Sud-Est et ne font que porter un grave préjudice au prestige de l'ONU.

"Au nom du Gouvernement et du peuple de la République populaire du Kampuchea, je tiens à réaffirmer notre position invariable à ce sujet :

"1. Les polpotistes et polpotistes déguisés sous l'enseigne du Kampuchea démocratique sont des criminels condamnés par le tribunal populaire de Phnom Penh pour crimes de génocide et condamnés par l'humanité progressiste tout entière. Ils n'ont nullement le droit de représenter le peuple du Kampuchea et doivent être expulsés de l'ONU.

"Le seul représentant authentique et légal du peuple kampuchéen est la République populaire du Kampuchea.

"2. Les débats à l'ONU sur la situation de notre pays en l'absence des représentants de la République populaire du Kampuchea constituent une ingérence grossière dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, une violation flagrante de son indépendance et de sa souveraineté.

"3. Toute résolution relative au Kampuchea adoptée à l'ONU sans la présence et l'accord de la République populaire du Kampuchea est considérée comme nulle et non avenue.

"Je vous saurai gré de bien vouloir faire circuler ce texte comme document officiel de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale de l'ONU." [A/39/595, annexe]

95. Le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea exprime, dans sa lettre, on le voit, sa profonde déception, voire son indignation, devant une injustice criante dont son gouvernement et son vaillant peuple ont été victimes depuis six ans. Un grave examen de conscience s'impose donc à nous. Par respect pour la mémoire de plus de 3 millions de personnes victimes du massacre polpotiste et pour témoigner notre sympathie et notre solidarité avec le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et son peuple martyr, ma délégation ainsi que d'autres s'abstiendront cette fois-ci de prendre part à ce débat unilatéral qui est destiné essentiellement à ce qui suit : premièrement, commettre une fois de plus une immixtion flagrante dans les affaires extérieures et intérieures de la République populaire du Kampuchea, pays indépendant et souverain; deuxièmement, entraver l'œuvre gigantesque et noble de renaissance et de reconstruction nationales entreprise il y a six ans par le vaillant peuple de ce pays; troisièmement, réanimer et réhabiliter cette bande de polpotistes et consorts, coupables de génocide, camouflés sous le titre pompeux de "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique", dont l'audience internationale s'amenuise au fil des jours comme une peau de chagrin et ce à cause justement de leur sinistre casier judiciaire; quatrièmement, imposer aux trois pays d'Indochine, au mépris du principe cardinal du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité et d'avantages réci-

proques, une solution boiteuse aux problèmes relatifs à la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est. Tels sont les objectifs que les auteurs du projet de résolution A/39/L.3 se proposent d'atteindre au cours de la discussion du pseudo problème de la situation au Kampuchea.

96. La délégation de la République démocratique populaire lao ainsi que toutes celles qui partagent la même opinion estiment qu'il est de notre devoir de tenir compte des vœux et des aspirations légitimes du peuple kampuchéen martyr, tel qu'ils sont exprimés de façon pathétique dans la lettre du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea adressée le 18 octobre au Président de l'Assemblée et au Secrétaire général de l'Organisation universelle. C'est dans cet esprit que ma délégation invite les représentants ici présents à voter contre le projet de résolution A/39/L.3. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire du Kampuchea expriment d'avance toute leur gratitude pour ce noble geste.

97. M. McDONAGH (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de parler au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

98. Une nouvelle année s'est écoulée sans qu'aucun progrès réel n'ait été réalisé dans le sens d'une solution politique et pacifique au problème du Kampuchea, qui puisse mettre fin aux souffrances du peuple kampuchéen. Le refus persistant du Viet Nam de respecter les résolutions de l'Assemblée générale, qui prévoient notamment le droit du peuple kampuchéen de décider lui-même de son propre destin, continue à préoccuper vivement les 10 Etats membres de la Communauté européenne.

99. Les droits de l'homme fondamentaux ont été violés de façon flagrante au Kampuchea. Ce pays a souffert sous un régime d'une brutalité sans précédent et se trouve maintenant soumis à l'occupation par un Etat voisin. La destruction et les atrocités commises au Kampuchea par l'infâme régime de Pol Pot, pendant trois ans et demi, sont sans précédent dans l'histoire récente. Cela, toutefois, ne justifie pas l'invasion subséquente et le maintien de l'occupation du Kampuchea par une puissance étrangère. Le malheureux peuple kampuchéen est toujours privé du droit et des moyens de déterminer librement son propre avenir et son gouvernement, de l'exercice de ses droits de l'homme fondamentaux et de son droit de vivre en paix avec ses voisins.

100. Les Dix rappellent combien ils abhorrent le régime de Pol Pot. Ils sont convaincus que si le peuple kampuchéen avait joui d'élections libres il aurait catégoriquement rejeté les Khmers rouges. Au lieu de cela, il a été occupé pendant près de six ans par les forces vietnamiennes et il y a aujourd'hui à Phnom Penh un régime mis en place par un pays voisin, le Viet Nam, dont il reste totalement dépendant.

101. A une majorité écrasante, les membres de l'Assemblée ont plusieurs fois demandé le retrait complet de toutes les forces vietnamiennes, la reconnaissance du droit des Kampuchéens de choisir leur propre avenir et l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer ou intervenir dans les affaires intérieures du pays. Tous les efforts faits en faveur d'une solution politique ont néanmoins échoué au refus du

Viet Nam de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

102. La communauté mondiale et les pays de la région, en particulier, continuent de se préoccuper profondément du mépris dont fait preuve le Viet Nam pour les principes internationaux fondamentaux eu égard au Kampuchea. Les Dix s'inquiètent vivement des conséquences de cette violation des principes internationaux sur la stabilité et la sécurité de la région. En outre, les Etats membres de l'ANASE ont dû faire face à nombre de problèmes difficiles qui découlent directement de la situation au Kampuchea, plus particulièrement du problème des réfugiés. Les Dix partagent pleinement le désir ardent de ces Etats de restaurer la paix et la stabilité dans un Kampuchea indépendant, tant dans l'intérêt de ce pays que dans celui de la paix et de la stabilité de la région tout entière.

103. Les Dix regrettent profondément qu'une approche globale de la solution politique de la question du Kampuchea ait été bloquée jusqu'ici par le refus du Viet Nam d'accepter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les Dix rappellent l'initiative des pays membres de l'ANASE de convoquer la Conférence internationale sur le Kampuchea. Ils appuient les principes de la Déclaration⁴ adoptée à cette conférence et considèrent qu'elle représente une base excellente pour un règlement politique. Ils ont pris note avec plaisir du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea⁵. Ils pensent également que la mise en place du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, représente une étape importante et se félicitent de l'appel à la réconciliation nationale lancé par le Prince.

104. Quant à l'aspect humanitaire de la question, les Dix rendent hommage au Gouvernement royal thaïlandais pour la générosité dont il continue de faire preuve en accueillant un si grand nombre de réfugiés, en dépit des difficultés que cela entraîne pour le peuple et le Gouvernement thaïlandais. La Communauté européenne suit avec grande préoccupation le problème des réfugiés dans la région. Les Dix déplorent vivement les attaques persistantes des forces vietnamiennes contre les camps de réfugiés et de personnes déplacées, qui constituent une violation flagrante des principes humanitaires fondamentaux et de la Charte des Nations Unies.

105. C'est avec satisfaction que les Dix notent les efforts entrepris au cours des dernières années par des pays et des organisations internationales pour appuyer l'aide humanitaire au peuple kampuchéen. Ils constatent que des programmes destinés à la région frontalière continuent d'être financés. En général, l'appui de la communauté internationale a permis de surmonter dans une certaine mesure le déficit alimentaire. Les Dix souhaitent également faire l'éloge des institutions internationales et des institutions bénévoles pour l'aide qu'elles ont fournie. La Communauté européenne continuera d'aider les opérations de secours dans la région aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir.

M. Farah Dirir (Djibouti), vice-président, prend la présidence.

106. Les Dix attachent une grande importance à la sauvegarde du peuple kampuchéen et au respect de son

identité. Il est grand temps que ses souffrances cessent et qu'il recouvre son droit à l'autodétermination à l'abri du désordre, de l'intimidation et de la coercition. Il doit être possible de trouver une solution qui tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les parties intéressées.

107. Les Dix se félicitent du rapport du Secrétaire général sur la question du Kampuchea [A/39/576] et ont noté avec satisfaction la volonté persistante du Secrétaire général d'user de ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique.

108. Comme ils l'ont maintes fois dit, les Dix sont prêts à appuyer toute initiative tendant à mettre en place un gouvernement démocratique dans un Kampuchea indépendant et neutre, entretenant des relations amicales avec tous les Etats de la région. Ils sont cependant convaincus que l'élément clef à toute solution juste et durable de la question du Kampuchea demeure le retrait complet des forces vietnamiennes. Des mesures efficaces doivent également être prises pour empêcher tout groupe armé de s'emparer du pouvoir par la force ou de recourir à la menace de la force pour intimider le peuple kampuchéen et le priver ainsi de son droit à la souveraineté et au libre choix de son avenir.

109. Les Dix appuieront le projet de résolution relatif à la situation au Kampuchea, présenté par les pays membres de l'ANASE, comme ils ont appuyé les résolutions sur cette question à chacune des sessions de l'Assemblée générale depuis qu'elle est inscrite à l'ordre du jour, soit depuis 1979.

110. Comme les pays membres de l'ANASE le reconnaissent, il ne peut y avoir de solution politique au problème sans la participation et la coopération de tous ceux concernés par le conflit au Kampuchea. Les Dix souhaitent donc que toutes les parties intéressées soient prêtes à jouer un rôle dans la recherche d'un règlement politique négocié qui se fonde sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir au peuple kampuchéen une solution durable.

111. M. HUSSAIN (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : La situation au Kampuchea pose plusieurs questions troublantes d'ordre politique et humanitaire. La cause profonde de la situation est bien connue et n'exige plus aucune explication.

112. Ma délégation a maintes fois fait connaître sa politique à l'égard de questions où sont en cause des interventions et des invasions militaires étrangères que nous avons condamnées. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui demandent le retrait des forces étrangères et qui condamnent les interventions étrangères ont toujours reçu notre plein appui. Nous estimons que le peuple kampuchéen doit avoir la possibilité de décider librement de son propre destin. Il doit recouvrer ses droits légitimes sans ingérence de l'étranger, et les réfugiés doivent avoir le droit de retourner dans leurs foyers dans la sécurité et dans l'honneur.

113. Nous notons avec plaisir les progrès réalisés par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, présidé par le prince Norodom Sihanouk et dont la force et la cohésion se sont accrues. Cette évolution positive confirme que ce gouvernement jouit de la reconnaissance internationale.

114. Nous sommes conscients du pouvoir croissant des forces armées du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Ces forces ont pu, sur le plan moral et militaire, assumer la défense de leur pays contre des forces militaires étrangères menaçantes.

115. Ma délégation note également avec satisfaction les décisions historiques adoptées par l'Assemblée générale dans la lutte du peuple kampuchéen pour sa libération nationale. Cette action confirme le droit des pays petits et faibles d'assumer leur propre destin sans être forcés par les grands et les puissants. Elles symbolisent la valeur de l'engagement de tous les pays envers la paix et la justice dans le monde.

116. Les Maldives sont préoccupées par les changements démographiques qu'on nous dit être imposés au Kampuchea par les forces étrangères d'occupation. Nous sommes grandement préoccupés de constater que les combats se poursuivent dans ce pays qui est plongé ainsi dans l'instabilité, ses habitants fuyant pour aller dans les pays voisins, à la recherche de nourriture et de sécurité.

117. Nous pensons que, afin d'atteindre le noble objectif d'une paix stable et durable en Asie du Sud-Est et afin d'éviter les menaces à la paix et à la sécurité internationales, la communauté mondiale doit trouver de toute urgence une solution politique saine au problème du Kampuchea. Nous sommes convaincus que tous les Etats doivent adhérer aux dispositions de la Charte des Nations Unies, qui exigent de nous tous le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le non-recours à la force, ou à la menace de la force, ainsi que le règlement pacifique des différends.

118. Nous réaffirmons notre conviction que le retrait de toutes les forces étrangères serait une première mesure essentielle pour sauvegarder l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du peuple kampuchéen. Nous pensons qu'une telle solution peut être trouvée et qu'elle sera compatible avec la sécurité nationale légitime de tous les pays de cette région.

119. Tout en exprimant sa satisfaction à l'égard des efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général, ma délégation est heureuse de s'associer aux recommandations positives figurant dans le rapport du Secrétaire général.

La séance est levée à 12 h 30.

NOTES

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de janvier, février et mars 1983, document S/15626, annexe II.

² *Ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1983, document S/15999.

³ *Ibid.*, trente-septième année, Supplément d'avril, mai et juin 1982, document S/15252.

⁴ Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

⁵ A/CONF.109/8.